

1^{er} mai 2024

GERMAIN LARIVIÈRE INC.

Ce rapport (le « rapport ») concerne GERMAIN LARIVIÈRE INC. et ses filiales soit GERMAIN LARIVIÈRE (1970) LTÉE., GERMAIN LARIVIÈRE LAVAL INC., GERMAIN LARIVIÈRE DIX30 INC., GERMAIN LARIVIÈRE ST-HYACINTHE INC. et GERMAIN LARIVIÈRE CORPO INC. (collectivement «GERMAIN LARIVIÈRE», la « Société », « nous » ou « notre »), conformément au paragraphe 11(1) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, L.C. 2023, ch. 9 (la « Loi ») et se rapporte à notre plus récent exercice financier clos le 31 JANVIER 2024. Ce rapport présente les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises – au Canada ou ailleurs – ou de leur importation au Canada par la Société.

Secteurs d'activité

Les produits et services de GERMAIN LARIVIÈRE se concentrent dans les domaines suivants :

- Commerce de détail de meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement)

Les produits GERMAIN LARIVIÈRE sont vendus et distribués à la grandeur du Québec et de l'Ontario.

Chaîne d'approvisionnement

Nous nous procurons les meubles, appareils électroménagers et accessoires d'ameublement principalement auprès de nombreux fournisseurs canadiens, européens et asiatiques avec lesquels nous avons des relations commerciales depuis plusieurs années.

Gouvernance, politiques et processus de revue diligente

Survol

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de nos opérations et activités commerciales et à intégrer le principe de conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion.

Notre conseil d'administration est responsable de la gérance de GERMAIN LARIVIÈRE et de la surveillance de la gestion des activités.

Le conseil d'administration a mandaté un comité pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises et le respect des exigences légales et réglementaires, dont celle faisant l'objet de ce rapport.

Code de conduite

En 2023, nous avons mis de l'avant les termes et conditions de notre code de conduite (le « Code de conduite ») qui présentent les diverses règles auxquelles doivent se conformer nos fournisseurs en matière d'intégrité des affaires et de lutte contre la corruption, de conduite de travail, de santé et de sécurité ainsi que de gestion de l'environnement et ceux visant la protection des enfants. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils y adhèrent tout comme le font tous les membres du groupe GERMAIN LARIVIÈRE, le but étant de nous conformer à toutes les lois applicables, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. La conséquence de ces règles de conduite en ce qui concerne plus particulièrement les enfants est que nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation des êtres humains, que ce soit dans nos activités, ou de celles de nos fournisseurs.

D'ailleurs les fournisseurs devront reconnaître avoir lu le Code de conduite à l'intention des fournisseurs de GERMAIN LARIVIÈRE qui présente les attentes de GERMAIN LARIVIÈRE envers eux en matière d'intégrité des affaires et de lutte contre la corruption, de conduite au travail, de lutte contre le travail des enfants, de santé et de sécurité ainsi que de gestion de l'environnement. Le Code de conduite à l'intention des fournisseurs peut être modifié, mis à jour et révisé de temps à autre par GERMAIN LARIVIÈRE. Un exemplaire du Code de conduite à l'intention des fournisseurs se retrouve sur le site web: [Code de conduite des fournisseurs de GERMAIN LARIVIÈRE](#)

Ce Code de conduite s'applique à GERMAIN LARIVIÈRE et à ses filiales, ainsi qu'à tous ses employés, y compris ses administrateurs et dirigeants. Les partenaires commerciaux et les fournisseurs de la Société sont également tenus de respecter les principes décrits dans le Code de conduite pour leurs propres opérations et activités commerciales.

Évaluation et gestion de nos risques

Nous avons complété le processus d'identification des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous n'avons décelé aucun élément pouvant nous laisser croire qu'un de nos fournisseurs puisse contrevenir aux dispositions visant à protéger les enfants contre le travail forcé. Nous demeurerons à l'affût et continuerons de maintenir un cadre de gestion des risques approprié.

Formation

Bien que la Société n'offre actuellement pas de formation sur le travail forcé ou le travail des enfants aux employés occupant des postes dont les interactions avec nos divers fournisseurs nous incitent à entreprendre cette démarche, chaque employé visé devra signer une attestation confirmant avoir lu et bien compris le Code de conduite correspondant. Tous les employés visés sont tenus de lire le Code de conduite et de confirmer l'avoir fait en signant le formulaire *Attestation relative à l'examen annuel du Code de conduite*. Les membres du conseil d'administration de GERMAIN LARIVIÈRE attestent avoir lu, compris et mis en application le contenu du Code de conduite.

En outre, nous avons l'intention, d'ici la fin de l'année courante, de proposer des séances de formation ciblées sur le travail forcé et le travail des enfants aux personnes concernées.

La Société s'attend des parties avec lesquels elle interagit qu'elles adoptent des normes compatibles avec le Code de conduite et pourrait mettre fin à toute relation d'affaires avec un tiers agissant d'une manière clairement incompatible avec ses valeurs.

Les diverses mesures à venir et que nous entendons mettre en œuvre pour améliorer notre gestion et garantir l'absence de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, méritent que nous nous y penchions tout au long du prochain exercice financier, ce qui nous permettra d'en évaluer l'efficacité.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de GERMAIN LARIVIÈRE INC. conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la Loi.

Tel que requis par la Loi, et en particulier son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année stipulée.

J'ai le pouvoir de lier GERMAIN LARIVIÈRE INC.

Par :



Nom complet: Jean Larivière

Titre : Président et chef de la direction

Date : 1^{er} mai 2024